



SANTE SOCIAUX SOMME

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CH CORBIE

Le 18 septembre 2018

L'art de faire peur à l'approche des élections professionnelles !

Les derniers tracts en circulation sont des modèles du genre....

L'un tente de faire peur aux agents alors que l'autre leur explique qu'il ne participe pas aux réunions parce qu'elles ne servent à rien...ce qui ne les empêchera pas de présenter des candidats aux prochaines élections...

Plus sérieusement, est-ce que la fédération médicale inter hospitalière entre le CH de Corbie et le CH d'Albert est créatrice de plus de mobilité pour les personnels ? NON !!!

NON, car il n'y a pas besoin de travailler dans un service commun entre deux établissements pour être susceptible d'être mis à disposition !

N'importe quel agent de la fonction publique peut être mis à disposition de n'importe quel établissement public...à condition qu'il en fasse la demande !

Venir expliquer aux agents que le vote en faveur de la fédération médicale va les obliger à aller travailler sur un autre site est donc une escroquerie intellectuelle. C'est d'une certaine façon faire injure à l'intelligence des gens, jouer sur leurs peurs pour s'attirer leur sympathie et surtout leur vote !!

Situation des contractuels :

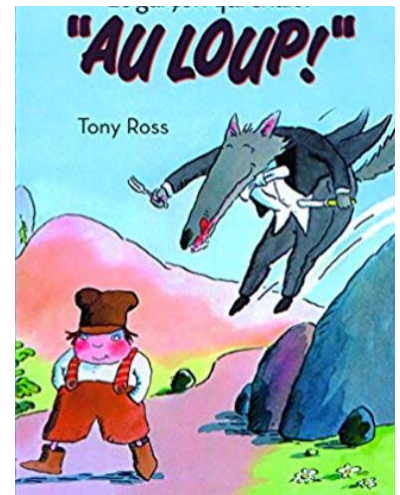
Un agent en CDI est embauché par un établissement, donc son contrat de travail le lie à son établissement et à aucun autre.

Un agent en CDD a une date de début et de fin sur son contrat de travail. Si l'établissement n'a plus besoin de lui, mais que l'autre grâce à leur collaboration peut lui fournir du travail, on ne va pas s'en plaindre.

La CFDT a voté en toute connaissance de cause ce rapprochement entre les deux services pour une mutualisation de la couverture médicale.

En clair, le regroupement de deux services ne change rien pour les agents, sauf à faciliter le changement de lieu de travail si ils en font la demande !

En résumé, la CFDT est très clairement opposée à des mutations qui ne seraient pas voulues par les agents et par ailleurs la réglementation rend ces mutations impossibles sans demande et sans accord de l'agent !



CFDT Section CH CORBIE

☎ 03.22.96.41.70 ✉ syndicat-cfdt@ch-corbie.fr